

Séance du 10 avril 2001

L'an deux mil un le dix Avril , le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint , M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, M. Gérard SIMONET, M. Arsène INIZAN, , M. Michel LE ROY, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN. M. Yvon FOLLOROU ,M. Jacques TILLY ,

Absents : Mme Sylvie LE JAN, M. Romain QUERE, Mme Louissette LE ROUX,

Procurations : Mme Sylvie LE JAN à Mme Martine JAOUEN , M. Romain QUERE à M. Pierre LE DILAVREC , Mme Louissette LE ROUX à M. Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Avril 2001

Date de Publication : 11 Avril 2001

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Contrat d'association : fixation du forfait école st Joseph
--

Par délibération du 20 Mars 1980, le Conseil Municipal de Guerlesquin a émis un avis favorable à la transformation du contrat simple de l'école St Joseph en contrat d'Association.

La Commune s'étant engagée à participer aux dépenses de fonctionnement de cet établissement, la réglementation implique le versement trimestriel d'un forfait par élève.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer lors du Budget Primitif 2001 s'est prononcé par 16 pour, 2 contre, 1 blanc, donne son accord pour fixer le montant annuel du forfait par élève à 2754,44 Frs , pour l'année scolaire 2000-2001.